

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Mer

Par arrêté préfectoral du 25 août 2022, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Cohues » sur le territoire de la commune de Mer, sera ouverte en mairie de Mer du lundi 19 septembre 2022 à 08h30 au vendredi 21 octobre 2022 à 17h30.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n°041 136 22 D0003, déposée par la SAS URBA 378 dont le siège social est situé 75 Allée Wilhem Roentgen, CS 40935, 34961 Montpellier cedex 2 et représentée par Mme Stéphanie Andrieu.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Sébastien Bouillon est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Mer ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Mer :

lundi - mardi - mercredi - vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

jeudi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Mer afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Mer, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mer :

- le jeudi 29 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 10 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 21 octobre 2022 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Mer où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>